

la fiancée, sa mère, l'autel et le prêtre qui donne la bénédiction, rien n'y manque, pas même le joueur de binou, qui, à cette époque où les ménestrels portaient la lyre et l'épée, a été affublé, par dessus sa culotte bas-bretonne, d'une belle épée....

Mais, ce qui mérite surtout de fixer l'attention des archéologues, ce sont les caractères bizarres qui ont été signalés depuis longues années comme existant au vieux manoir de Lezarscoët. Grégoire de Rostrenen et Le Pelletier ont donné, dans leurs dictionnaires bretons, des séries de lettres qui n'ont aucune analogie pour ainsi dire avec les alphabets modernes, et que l'on a cru pouvoir attribuer aux druides. Ces alphabets provenaient de relevés faits sur des inscriptions curieuses observées dans un ancien titre de Landévennec, sur une croix de pierre à Plouzanné, enfin sur plusieurs pierres de taille au vieux manoir de Lezarscoët. Les deux premières origines de ces alphabets n'existent plus; Lezarscoët est seul en possession de les représenter. Il y a ici une question d'archéologie que nous n'entreprendrons pas de résoudre; mais nous ferons remarquer que, si rien n'a jusqu'à présent démontré quelle était la véritable origine de ces lettres bizarres, rien non plus ne saurait les faire attribuer aux druides. Tout au plus peut-on y voir les lettres de l'ancien alphabet de nos armoricains, ainsi que le disent Grégoire de Rostrenen et Le Pelletier. — Si on les compare du reste à d'autres lettres attribuées aux peuples qui ont avec les Bretons armoricains une origine commune, on ne leur trouve il est vrai que quelques points de contact, mais on en retire du moins la conviction qu'elles ont un grand air de parenté. Camden donne une inscription relevée sur les pierres d'un monument celtique connu dans le Brecknockshire sous le nom d'ermitage de Saint-Ildut. Ces lettres, formées de quadrilatères et d'étoiles rayonnantes, sont évidemment plus anciennes que celles de Lezarscoët. Il en est de même des lettres galloises (*welches*), dont Owen donne un alphabet en tête de son dictionnaire. Cependant on trouve dans celles-ci quatre formes parfaitement semblables à celles de quelques-unes des lettres qui nous occupent, et ces formes sont assez saillantes pour ne pas constituer la ressemblance vulgaire qui existe plus ou moins entre deux polygones irréguliers. Enfin, si l'on compare ces caractères avec ceux donnés par Le Pelletier, qui devraient cependant être leur reproduction, l'on trouve encore moins peut-être de points de ressemblance. Les sigles de Lezarscoët présentent beaucoup de demi-ronds ou *pannes*, ce qui dénote une époque plus avancée dans l'art calligraphique. — Reste à savoir comment Le Pelletier a pu établir l'alphabet, connu de tous ceux qui se sont occupés d'antiquités bretonnes, et à l'aide duquel on ne saurait rien déchiffrer dans les pierres de Lezarscoët, tant parce que celles-ci sont un assemblage irrégulier provenant d'un édifice antérieur à celui où elles ont été *encastrées*, que parce qu'elles n'ont pas les mêmes formes. Ce qu'il y a de probable, c'est que cet auteur érudit a emprunté cet alphabet à quelque ouvrage antérieur au sien, car nous possédons à la bibliothèque de Rennes un alphabet exactement semblable et de l'antériorité duquel il n'est guère permis de douter. Sur la dernière garde d'une édition du dictionnaire de Davies, de 1602, un individu nommé *Brydonius* a écrit un alphabet des anciens armoricains, qui est exactement pareil à celui que donne Le Pelletier, et qui porte, avec la signature de l'auteur, la date de 1643. Le Pelletier n'aurait-il pas puisé son alphabet à cette source? Ceci expliquerait comment il n'a aucun rapports avec les pierres qui ont dû lui servir de base. — L'alphabet, que nous appellerons alphabet de *Brydonius*, est accompagné d'un écusson aux armes de Bretagne, autour duquel la même main a tracé en lettres françaises, en breton et en lettres armoricaines, la fameuse devise bretonne : « *Quant Mervel, plutôt mourir!* » qu'on a dans les siècles derniers latinisée et allongée dans les armes de nos princes bretons : « *Potius mori quam fadari.* » — Nous résumant et regrettant de ne pouvoir reproduire ici les pièces de ce procès archéologique, nous pensons que les lettres de Lezarscoët appartiennent à un alphabet informel, certainement postérieur à celui de *Brydonius*, et à plus forte raison à celui que donne Owen comme appartenant aux Gallois. Quant aux druides, il ne serait pas impossible que leurs signes calligraphiques eussent été la base de tous ces alphabets, car l'inscription du Brecknockshire est sur un monument qu'il est difficile de ne pas regarder comme druidique. Bref, le monument de Lezarscoët est ce que la Bretagne possède de plus curieux en ce genre.

Jean de Lespervier, évêque de Quimper, de 1444 à 1461, était né à Tresséol; Guy de Plounévet, évêque au même siège, de 1262 à 1266, était né à Vieux-Châtel. Charles le Gac, prêtre, déporté pour refus de serment, est auteur

de plusieurs ouvrages pieux, entre autres le « *Triomphe de la Pureté*, » qui a été traduit en français et en allemand; il était né à Plounévez et y a été enterré.

Cette commune exporte une quantité considérable de produits agricoles. M. le recteur Pouchou, auteur d'un manuscrit auquel nous avons emprunté une partie des faits compris dans la notice qui précède, en a fait un aperçu qui, au premier aspect, paraît exagéré, mais qui, à la réflexion se justifie fort bien. Cet aperçu porte les exportations principales à 3,000 quintaux métriques d'avoine, 1000 de seigle, 1500 de blé noir, 1000 de blé froment, 1500 de pommes de terre, 350 de beurre, 800 bœufs, 600 veaux, 200 moutons, 200,000 litres de lait, 20,000 couples de poulets, 3000 douzaines d'œufs, etc.

Il y a foire le troisième lundi après Pâques et le lundi qui suit le dernier dimanche du mois d'août. Ces deux foires se tiennent dans les *Palus* de Sainte-Anne. — On parle le breton.

Plounevez-Quintin; sur une hauteur, à 16 l. au N.-E. de Quimper, son évêché [*aujourd'hui Saint-Brieuc*]; à 25 l. de Rennes, et à 5 l. de Quintin, sa subdélégation. Cette paroisse ressortit à Carhaix, et compte 2600 communicants, y compris ceux de Tremargat, sa trêve. La cure est à l'alternative. Les juridictions et maisons nobles sont : Rostrenen, baronnie, avec haute, moyenne et basse-justice, à M^{me} la duchesse d'Elbeuf; Vieux-Châtel, haute, moyenne et basse-justice; Touran, haute, moyenne et basse-justice, et Plounevez-Quintin, haute, moyenne et basse-justice, à M^{me} de Lannion; Scoadec, haute, moyenne et basse-justice, et Quercomdec, moyenne-justice, à M. de Saint-Pern-Ligouyer; Leurivault, moyenne et basse-justice, à M. de Coëttrieux; Quenemnan, moyenne et basse-justice, à M. Trogoff; Quergontray, moyenne et basse-justice, à M. Perrein. M. de Kuzan possède le château de Kborne, par la cuisine duquel passe la rivière de Blavet, qui prend une partie de sa source dans cette paroisse. Cette rivière est fort poissonneuse, surtout en truites. Le château de Penquer-le-Borde se voit aussi dans ce territoire, où sont des terres bien cultivées et des landes.

PLOUNÉVEZ-QUINTIN: commune formée de l'anc. par. de ce nom, y compris sa trêve Trémargat, qu'elle a gardée; aujourd'hui succursale. — Limit. : N. Maël-Pestivien, Peumerit-Quintin; E. Lanrivain, Bothoa, Sainte-Tréphine; S. Plouguernevel; O. Kgrist-Moëlon, Duault. — Princip. vill. : Toul-Hoton, Guenavalon, le Goaffr, Kaquibic, les Helles, Trémargat, Kgonan, Guillerbot, Quinquins-Aufret, Créfuriec, Kguinlou, Klufudec, Garvinlou, Cristvel, Kmagangal, Kamers, Kgoff-Bras, Ruscouan, Kguiven, Quellec, Kborgne, Lanvenou, Kveno, Resteboret, Kpalmer, Poullenmeury, Goueziltou, Poull-en-Coff, Kflave, Quenecouarch, le Collodic, Local, Perran, Kguiriec, Saint-Colomban, Stancolobret, Guerdou, le Bot-Col, le Garz, le Helou. — Superf. tot. 5683 hect., dont les princip. divis. sont : ter. lab. 3475; prés et pât. 666; bois 125; landes 1138; sup. des prop. bât. 18; cont. non imp. 256. Const. div. 686; moulins 11 (de Posporet, Nevez-Saint-Georges, Cos-Saint-Georges, de Kborgne, de Conan, de Kbrezot, de Querrou, à eau). — L'étymologie de Plounévez est, comme nous l'avons dit plus haut, *Paroisse neuve* ou *nouvelle*. — Géologie : granite à Trémargat. — On parle le breton.

Plounez; sur une hauteur; à 7 l. au N.-O. de Saint-Brieuc, son évêché et son ressort; à 27 l. de Rennes, et à 1/3 de l. de Paimpol*, sa subdélégation et sa trêve. On y compte 3000 communicants, y compris ceux de Paimpol. La cure est présentée par M. de la Nouë. Ce territoire, borné à l'est par la mer et à l'ouest par la

rivière de Trieuc, renferme des terres bien cultivées et des pâturages abondants. La maison noble de K̄helouri appartenait, en 1400, à Raoul-Rolland de K̄helouri. Son fils, aussi nommé Raoul-Rolland, fut évêque de Tréguier vers l'an 1445. On y connaît encore les maisons nobles de K̄biguet, de K̄eral et de Pennelan.

PLOUNEZ; commune formée de l'anc. par. de ce nom, moins sa trève Paimpol, devenue commune; aujourd'hui succursale. — Limit. : N. et N.-E. Ploubannalec; E. Paimpol, K̄ity; S. Plourivo; O. la rivière de Trieux. — Princip. vill. : Landébis, K̄goñ, K̄lo, K̄daulin, Rue-Kalain, K̄goyec, K̄loury, K̄marec, Straou-Caven, Saint-Julien, K̄grist, K̄evan, K̄vizic, K̄nuet, Landouzec, la Ville-Neuve, Pen-Lan, Penvern, K̄jegnet, K̄goniou, K̄audrin. — Superf. tot. 1281 hect., dont les princip. divis. sont : ter. lab. 1021; prés et pât. 72; bois 10; verg. et jard. 25; landes et incultes 78; sup. des propr. bât. 12; cont. non imp. 61. Const. div. 445; moulins 7 (de Penvern, de Traoudu, à eau). ☞ Plounez est une contraction de Plounévez, et veut dire, comme ce dernier mot, paroisse neuve. — Cette commune ne présente rien de remarquable, si ce n'est qu'on y fait une assez grande quantité d'élèves de bestiaux. — M. le Maout a signalé l'existence, en Plounez, d'une veine de pierres à chaux mélangée de schiste et propre à faire de la chaux hydraulique. — Géologie : schiste talqueux exploité comme pierre à bâtir; dans le nord schistes modifiés par les roches feldspathiques. — On parle le breton.

Plourach; sur une hauteur; à 14 l. au N.-E. de Quimper, son évêché [*aujourd'hui Saint-Briec*]; à 30 l. de Rennes, et à 2 l. $\frac{1}{2}$ de Cal-lac, sa subdélégation. Cette paroisse relève du roi, et ressortit à Carhaix. On y compte 800 communicants. La cure est à l'alternative. La haute, moyenne et basse-justice de Coatrecar appartient à M. Duparc-K̄yvon. Ce territoire est peu cultivé; il est occupé par des landes et les montagnes Darès [*d'Arès*], qui forment une chaîne ou rideau qui continue jusqu'au Faou, dans une longueur de onze lieues.

PLOURACH; commune formée de l'anc. par. de ce nom; aujourd'hui succursale. — Limit. : N. Lohuec; E. Casan-bel, Plusquellec; S. Carnoët; O. Bollazec. — Princip. vill. : K̄non, K̄gus, K̄leron, Gollet, K̄gorn, Lessenan, K̄hò, K̄daniel, Reste-Hornlou, K̄baudouin, Coat-Bloc, K̄indret, K̄nirinou, Guerin, Guerlès, K̄mare, K̄mball, K̄dzizout, Pen-an-Golot, Quinpletu, Pen-an-Hoat, Koan, C. Ianhel, Coat-Rascar, K̄leret. — Superf. tot. 3215 hect., dont les princip. divis. sont : ter. lab. 1421; prés et pât. 396; bois 11; verg. et jard. 48; landes et incultes 1239; sup. des propr. bât. 13; cont. non imp. 87. Const. div. 277; moulins à (de K̄hò, des Prés, Neuf, du Dein, à eau). ☞ Géologie : schiste argileux; roches amphiboliques et quartz dans le sud-ouest. — On parle le breton.

Plouray; sur une hauteur et sur la rivière d'Ellé; à 15 l. au N.-N.-O. de Vannes, son évêché; à 27 l. de Rennes, et à 3 l. $\frac{1}{4}$ de Gourin, sa subdélégation. Cette paroisse ressortit à Hennebon, et compte 1200 communicants. La cure est à l'alternative. Des terres en labour, des prairies, des landes très-étendues, et le bois de Langoët, qui peut avoir deux lieues de circuit, voilà ce que ce territoire présente à la vue. C'est un pays couvert, coupé de vallons et de monticules. En 1296, le duc Jean II rendit un jugement qui portait que Hervé de Léon serait à jamais possesseur de la paroisse de Plouray. La maison noble de Lohingart appartenait, en 1400, à Henri K̄gouhizin; Saint-Loup, à Henri de Saint-Loup.

PLOURAY; commune formée de l'anc. par. de ce nom; aujourd'hui succursale. — Limit. : N. Glomel; E. Saint-Tugdual, Ploerdut, Mellionec; S. Priziac, Saint-Tugdual; O. Langonnet, Glomel. — Princip. vill. : K̄ibet, Coat-Manoch, K̄velen, Saint-Délec, K̄guzul, Saint-Maudé, K̄lan, Rosterk, Cohignac, Croch-d'Embas, Croch-d'Enhaut, Ville-Neuve, K̄nole, K̄ourgant, le Moustéro. — Superf. tot. 2908 hect. 78 a., dont les princip. divis. sont : ter. lab. 1378; prés et pât. 413; bois 203; verg. et jard. 49; landes et incultes 1792; sup. des propr. bât. 17; cont. non imp. 54. Moulins de Loc'hervé, de Penguit, de Stangvar, de K̄véno, de Saint-Noë, de Seigle. ☞ Il y a foire à Saint-Guénin le 8 juillet. — Géologie : granite. — On parle le breton.

Plourhan; sur une hauteur; à 3 l. au N.-O. de Saint-Briec, son évêché, sa subdélégation et son ressort; à 23 l. de Rennes. On y compte 1400 communicants. La cure est à l'alternative. Ce territoire, qui est dans le voisinage de la mer, est fertile en grains de toute espèce. C'est un pays couvert et coupé de ruisseaux, où l'on voit des prairies et des landes peu étendues. — Au commencement du XV^e siècle, on voyait dans ce territoire les maisons nobles de Langonnet, ancien château, au vicomte de Coëmen; Buhen, à Marie du Rufflay; la Ville-Morel; à Rolland Morice, la Grandville, à Rolland Henri; la Fontaine-Saint-Père, à Alix Rochefort; Saint-Mandé, à Jean du Rufflay; Tourguigne, à Pierre du Rufflay; la Ville-Gléjo, à Guillaume Geslin; la Ville-Rade, à Jeanne du Rufflay; la Ville-Juissan, à Jeanne Pridon; le Pont-Lô et la Ville-Guesson, à N...

PLOURHAN; commune formée de l'anc. par. de ce nom; aujourd'hui succursale. — Limit. : N. Plouha, Trévéneuc; E. Saint-Quay, Etables; S. Lantic; O. Lantic, Pléguien. — Princip. vill. : Saint-Barnabé, Beauvoir, Villehaucou, Ville-Douroulan, Landegonec, la Grandville, le Pont-Morvan, la Ville-Sault, Ville-Quinio, la Bourdonnière, Ville-Helio, Saint-Maurice, Grand-K̄grain, la Ville-Neuve, la Ville-Quimain, la Ville-Allio, Saint-Maudé, la Ville-Nizan, la Fontaine-Perrio, Pleumantal. — Superf. tot. 1750 hect. 62 a., dont les princip. divis. sont : ter. lab. 1520; prés et pât. 63; bois 31; landes et incultes 29; sup. des propr. bât. 11; cont. non imp. 95. Const. div. 389; moulins 8 (de Merlet, à vent; de Meno, Neuf, de Gacon, Rolland, de la Grandville, Veil, de Jouan, à eau). ☞ Il y a foire le 14 mai. — Géologie : schiste modifié par le granite, généralement maclifère, granite au nord. — On parle le breton et le français.

Plourin; à 10 l. $\frac{1}{4}$ au S.-O. de Tréguier, son évêché [*aujourd'hui Quimper*]; à 36 l. de Rennes, et à 1 l. de Morlaix, sa subdélégation et son ressort. On y compte 3200 communicants, y compris ceux du Cloître, sa trève. La cure est à l'alternative. La paroisse relève du roi. Ce territoire offre à la vue des terres bien cultivées, des prairies, des marais, et une quantité prodigieuse de landes. Les habitants de l'endroit font beaucoup de cidre. La maison et forteresse de Bodister appartenait, en 1360, aux seigneurs de Châteaubriand, qui en jouissaient encore en 1500. Coëtanscourt appartenait, en 1380, à Yves de Coëtanscourt, qui épousa Plézoïc de Goësbriand, vers l'an 1400. En 1500, Coëtelan, à Pierre le Sénéchal; K̄vezec, à Yves de K̄logan; le Nerdy, à Jean du Parc; la Boëxière, à Christophe de la Boëxière; Penanguern, à François le Mauran. On voit un couvent de minimes qui fut fondé dans cette paroisse, l'an... *